

Rapport article 29 de la loi Energie Climat (2024)

Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément aux dispositions prévues au V de l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier, pour les organismes ayant plus de 500 millions d'euros de bilan ou d'encours, non assujettis aux obligations de publication de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

Contexte réglementaire

L'article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, dite « énergie climat » (« article 29 ») modifie les dispositions de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (« CMF ») relatives au rapport extra-financier.

Publié le 27 mai 2021, le décret d'application de l'article 29, qui modifie l'article D. 533-16-1 du CMF, détaille les informations à publier dans ce rapport, concernant :

- La prise en compte dans la politique d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« critères ESG ») ;
- Les moyens mis en place pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Le présent rapport concerne l'exercice clos le 31 décembre 2024

Ekkio Capital est une société de gestion de portefeuille dont les encours sous gestion au 31 décembre 2024 sont de 535 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, Ekkio Capital gère 7 FPCI et 1 SLP. Ceux-ci, s'ils n'ont pas pour objectif l'investissement durable au sens du Règlement (UE) 2019/2088, prennent néanmoins en compte les critères ESG, à l'exception du FPCI Ekkio Capital V, classé Article 8.

PARTIE 1 : INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

A. Démarche générale d'Ekkio Capital sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

L'engagement au sein d'Ekkio Capital se veut être un exemple pour les sociétés en portefeuille. Ainsi, Ekkio Capital applique depuis plusieurs années les Principes pour l'Investissement Responsable. La société de gestion essaie aussi de faire en sorte que les sociétés en portefeuille mettent en œuvre une politique ESG à leur tour.

A travers la signature des PRI, de la charte France Invest et de la charte FSI France Investissement, Ekkio se fixe des objectifs réalistes pour des PME tout en demeurant ambitieux.

Ekkio en tant que société de gestion limite son impact environnemental en encourageant l'adoption d'un comportement éco-responsable et en sensibilisant ses collaborateurs et ses interlocuteurs aux enjeux climatiques. A titre d'exemple, nous recyclons nos déchets, privilégions les visio-conférences pour limiter les déplacements (installation récente de 3 dispositifs dans nos salles de réunion), avons adopté une politique de sélection responsable de nos fournisseurs (énergie, café, fruits...) et sommes attentifs aux économies de consommation énergétique au sein de nos bureaux. Grâce à notre partenariat avec Les Joyeux Recycleurs, nous avons recyclé 408kg de déchets en 2024, ce qui représente 5 arbres sauvés, 10 polaires, 1 cartouche d'encre, 1 vélo fabriqué et 421 canettes fabriquées, et 44kg de CO² économisés.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Ekkio Capital promeut une transparence quotidienne. En effet, la politique ESG d'Ekkio Capital est accessible à tous sur le site internet. Ekkio communique des informations ESG détaillées sur toutes les sociétés du portefeuille à ses investisseurs via un rapport ESG spécifique.

Lors de l'assemblée annuelle des investisseurs, l'évaluation ESG de chaque société est exposée, mettant en exergue les principaux progrès et actions réalisés ainsi que la feuille de route pour les 12 mois à venir.

Ekkio Capital ne tient pas compte, à ce stade, de la performance de ses participations en matière ESG dans la valorisation du portefeuille, mais évalue leur niveau grâce au Reporting ESG mené par Cority. Depuis cette mise en place en 2013, l'analyse annuelle des données a permis l'élaboration de lignes de conduite ambitieuses et claires pour chaque participation à propos de :

- la gouvernance
- l'empreinte environnementale
- l'empreinte sociale
- la supply chain

Chaque année la maturité ESG du portefeuille s'améliore et continue de l'être encore cette année (sauf exception).

Depuis 2022, nous effectuons le bilan carbone (scope 1-2-3) pour la société de gestion ainsi que les sociétés du portefeuille dont l'activité est la plus carbonée.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Ekkio Capital, s'engage depuis des années à respecter les Principes de l'Investissement Responsable et obtient cette année la note « 92 » auprès de l'UNPRI, pour le module Direct - Private EQUITY, de « 89 » pour le module Policy Governance and Strategy et de « 100 » pour le module Confidence building measures.

Ekkio est également signataire de la charte France Invest Initiative depuis 2019 et a mis en œuvre un partenariat avec le label Great Place to Work® pour son portefeuille, qui met l'accent sur le critère QVT (qualité de vie au travail).

En 2023, Ekkio a rejoint L'Initiative Climat International (iCI) et est devenu signataire de la Charte d'Engagement sur le partage de la valeur et de la Charte pour la parité de France Invest.

B. Moyens internes déployés par l'entité

Si tous les membres d'Ekkio Capital sont évidemment investis dans la démarche ESG, une équipe dédiée a été créée afin de piloter et accompagner les sociétés du portefeuille. Elle est composée de 2 associés et un chargé d'affaires.

Afin de promouvoir les caractéristiques ESG au sein des entreprises, nous avons mis en place les éléments suivants :

- Un comité de pilotage ESG a été mis en place et se tient annuellement dans chaque société du portefeuille. Ce comité est composé de membres de l'équipe ESG d'Ekkio, des investisseurs en charge de la société en portefeuille et des dirigeants de la société concernée. Le comité définit une feuille de route annuelle.
- L'ensemble de l'équipe est formé aux questions ESG, afin de garantir la mise en œuvre des meilleures pratiques au niveau des sociétés du portefeuille. L'objectif de cette formation est de sensibiliser et de fournir les compétences et les connaissances nécessaires pour intégrer les considérations ESG dans les opérations de la société de gestion et au sein du portefeuille.

Pour diverses tâches, telles que la réalisation d'une due diligence ou la fourniture d'une formation de qualité, la société de gestion fait appel à des sociétés spécialisées, telles que Cority ou Carbometrix. Nous bénéficions ainsi du point de vue d'experts indépendants, ce qui est propice à des discussions constructives avec les sociétés en portefeuille en vue de la mise en œuvre et du développement de leur stratégie ESG.

En termes de ressources techniques, la société de gestion utilise les plateformes de Cority ou Carbometrix pour collecter les données et les différents KPI de la société de gestion. Ces outils sont utilisés comme plateforme pour collecter, examiner et valider les données, d'examiner et de valider les données. L'équipe d'investissement est chargée de suivre et d'examiner les chiffres complétés sur le portail par la société de portefeuille. Cette approche permet un double niveau de contrôle et de révision, ainsi qu'une intégration et une efficacité meilleures et plus fluides dans la collecte et la production des données ESG.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

La Société n'a promu aucun investissement durable et, dans les fonds qu'elle gère, n'a pas d'objectifs d'investissements durables.

De ce fait, elle n'a pas mis en œuvre de dispositif de gouvernance relatif au suivi de la prise en compte des critères ESG autres que cité au paragraphe B ci-dessus.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Ekkio Capital s'est engagée à exercer ses droits de vote pour toutes les sociétés détenues en portefeuille.

Des informations détaillées sur les votes effectués sont disponibles au sein du rapport annuel de vote et d'engagement actionnarial sur le site d'Ekkio Capital <https://ekkiio.com/esg>

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

En adéquation avec sa politique d'exclusion, aucune société en portefeuille d'Ekkio Capital n'est active dans le secteur des combustibles fossiles.

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Dans le cadre du process d'investissement, Ekkio Capital intègre les critères ESG aussi bien dans la décision d'investissement, que pour le suivi et la sortie.

1. Avant l'investissement :

Le processus de sélection exclut de nombreux secteurs contrevenant aux droits de l'homme, générant des dommages environnementaux et opérant dans des industries controversées.

Pour chaque acquisition des due diligences ESG est réalisée avec l'aide d'un professionnel externe afin d'identifier et de mettre en œuvre des plans d'amélioration. Pour une meilleure efficacité, ces due diligences ESG sont évidemment adaptées à l'activité et aux caractéristiques de la cible.

2. En phase de détention et de cession de l'investissement :

Chaque année la société de gestion mène une enquête quantitative et qualitative à propos des critères ESG en vigueur dans l'environnement financier actuel. De ce fait, en collaboration avec Cority, un panel de +210 questions concernant des critères environnementaux (consommation d'énergie, d'eau, production de déchet, etc.) sociaux (bien-être au travail, accidents, turn-over, écart de salaire) et de gouvernance (Parité dans les organes de gouvernance, etc.) permet de mieux cerner les enjeux et les progrès des sociétés en termes d'ESG et de définir chaque année une feuille de route avec des engagements d'amélioration concrets des sociétés

Ainsi la campagne annuelle de reporting s'effectue consciencieusement et un comité annuel ESG est tenu avec chaque participation concernée, en présence d'un représentant d'Ekkio,

d'un ou plusieurs associés en charge de l'ESG et de l'équipe de Cority. L'étude menée au sein de chaque participation est en parallèle menée au sein d'Ekkio (en tant que société de gestion) et permet de fournir aux investisseurs des données précises et actuelles concernant Ekkio et les participations en portefeuille.

Toutefois, tant les entreprises de notre portefeuille qu'Ekkio Capital, de par leur taille respective, n'ont les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre à ce jour une stratégie structurée d'alignement aux objectifs environnementaux de l'accord de Paris. La démarche est en cours, avec une approche progressive et pragmatique.

Ainsi

- Pour les participations des fonds Ekkio Capital IV et Ekkio Capital V, l'empreinte carbone (scope 1,2,3) est calculée tous les 3 ans
- Ekkio Capital va suivre annuellement le calcul de ses émissions financées
- Sur les fonds Ekkio Capital IV et Ekkio Capital V, un plan de décarbonation va être mis en place pour les plus gros émetteurs du portefeuille, avec pour objectif de s'aligner sur les objectifs environnementaux de l'accord de Paris à horizon 2030.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans

Les enjeux de biodiversités font partie intégrante des enjeux adressés et des indicateurs suivis dans la démarche ESG. Malgré tout, compte tenu de son secteur d'activité ainsi que celui des sociétés dans lesquelles Ekkio Capital investit, les enjeux de biodiversité sont faibles (note moyenne d'enjeu du portefeuille : 1,7/5 total le plus bas avec les droits humains et les matières premières), De plus, à l'instar de l'alignement sur les Accords de Paris en termes de réchauffement climatique, les ressources financières et humaines des sociétés ne permettent pas de définir une stratégie d'alignement pour un enjeu ESG faible.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Être un promoteur actif des enjeux ESG dans les sociétés en portefeuille est un engagement fondamental d'Ekkio qui repose sur 3 piliers :

- Inclure des clauses ESG dans tous les pactes d'actionnaires
- Formaliser un plan d'action ESG comprenant un plan de réduction carbone pour toutes les entreprises investies dans les 12 mois suivant l'acquisition
- Apporter un accompagnement ESG spécifique et favoriser les initiatives (calcul de l'empreinte carbone, évaluation Great Place to Work, programme de partage de valeur...)

Ces indicateurs sont suivis annuellement et publiés dans notre rapport ESG. Nous visons à atteindre un objectif de 100% sur ces trois indicateurs pour tous les futurs fonds Ekkio.

Pendant la phase de pré-investissement

Le processus de sélection **exclut les secteurs** qui violent les droits de l'homme, génèrent des dommages environnementaux et opèrent dans des secteurs controversés :

- Alcool
- Charbon
- Déforestation
- Pêche
- Production de combustibles fossiles
- Fourrure
- Jeux d'argent
- OGM
- Huile de palme
- Tabac
- Armes

Nous investissons uniquement dans des entreprises basées en Europe, atténuant ainsi le risque de corruption et de violation des droits de l'homme.

Nous utilisons une **grille complète de sélection de pré-investissement** pour évaluer minutieusement les opportunités potentielles.

Cette grille intègre 5 thématiques ESG (gouvernance, supply chain, social, environnemental, sociétal) et prend en compte les risques et les principaux impacts négatifs en matière de durabilité.

La grille de pré-investissement donne un premier aperçu des enjeux et des performances ESG de l'entreprise avant l'évaluation **de due diligence ESG** et est uniformisée à l'ensemble des secteurs d'activité pour harmoniser toutes les évaluations.

Pour chaque acquisition, une due diligence ESG est réalisée avec l'aide d'un **tiers externe**, pour identifier et mettre en œuvre des plans d'amélioration. Ces due diligences comprennent une **évaluation des bonnes pratiques et des axes d'amélioration** et permettent de définir la feuille de route de développement durable de l'entreprise. Une évaluation approfondie des risques climatiques et biodiversité est réalisée pour les entreprises dont les secteurs sont jugés exposés à de tels risques.

Par la suite, les facteurs ESG, y compris les risques de durabilité et les principaux impacts négatifs, sont inclus dans le mémo d'investissement, discutés lors de la **réunion du comité d'investissement** sur la base des résultats de la grille de pré-investissement et du rapport de due diligence, et constituent l'un des critères de décision d'investissement.

Enfin, nous intégrons la durabilité dans les documents contractuels : dans chaque pacte d'actionnaires, les sociétés en portefeuille s'engagent à :

- Calculer leur empreinte carbone et construire un plan de réduction carbone

- Fournir un reporting ESG annuel
- Participer à la création du plan d'action développement durable de leur entreprise
- Initier activement des initiatives de responsabilité sociale d'entreprise au sein de leur entreprise

Pendant la période de détention

Dans les 12 premiers mois suivant l'investissement, un **plan d'action ESG** est établi pour chaque société du portefeuille, adapté au modèle économique de l'entreprise et ses principaux enjeux et risques ESG. Ces plans d'actions délimitent les tâches à réaliser, les délais et les indicateurs de suivi de performance.

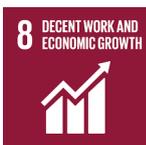
Chaque année, la société de gestion réalise une **enquête quantitative et qualitative** sur les performances en matière de développement durable des sociétés de son portefeuille. En collaboration avec Cority, 185 indicateurs sur des critères environnementaux (consommation d'énergie et d'eau, production de déchets...), sociaux (bien-être au travail, accidents, rotation du personnel, écart salarial...) et de gouvernance (parité femmes-hommes dans les instances dirigeantes...) sont suivis et analysés afin d'évaluer les **enjeux et performances durables des entreprises**, ainsi que la réalisation du plan d'action défini précédemment.

Ensuite, une réunion **annuelle du comité de développement durable** est organisée avec chaque société du portefeuille, en présence d'un représentant d'Ekkio, d'un ou plusieurs associés en charge du développement durable et de l'équipe Cority. Lors de cette réunion, la performance ESG et les progrès de l'entreprise sont présentés, en lien avec le plan d'action de l'entreprise.

Suite à ce comité annuel, le plan d'action est mis à jour pour intégrer les nouveaux engagements et améliorations.



L'impact climatique est évalué au travers d'une analyse d'empreinte carbone réalisée au cours de la première année d'investissement sur les trois périmètres si l'entreprise n'a pas encore réalisé d'analyse d'empreinte carbone. Une trajectoire de réduction des émissions carbone est ensuite définie dans le cadre du plan d'action ESG.



Le bien-être au travail est évalué grâce à un suivi précis de la santé et de la sécurité au travail et à l'élaboration d'un baromètre social. Nous suivons les indicateurs relatifs aux taux d'absentéisme, aux taux de fréquence et de gravité des accidents et suivons les plans d'actions des sociétés du portefeuille en nous

basant sur le baromètre social Great Place to Work.



L'impact **de la consommation et de la production responsables** des sociétés du portefeuille est évalué par rapport à l'offre responsable. Chaque année, nous discutons des moyens de rendre leurs processus de production plus responsables.



L'égalité femmes-hommes est évaluée à travers le suivi d'indicateurs spécifiques dans le reporting annuel (pourcentage de femmes dans la gouvernance actionnariale, dans la gouvernance opérationnelle, écart salarial, indice d'égalité femmes-hommes, politiques de diversité et d'inclusion, etc.).

Cette problématique fait l'objet d'une évaluation et d'un suivi plus approfondis si un risque a été identifié.

Pendant le processus de sortie

Nous partageons des informations sur la durabilité dans le **mémoire de sortie**, fournissant ainsi des données sur les performances ESG aux acheteurs potentiels.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

FPCI Ekkio Capital V (article 8)

PARTIE 2 : INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La présente section du rapport est issue des dispositions du règlement SFDR, et porte sur Ekkio Capital en tant que société de gestion de portefeuilles prenant en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Ekkio Capital intègre formellement, dans ses processus de suivi des participations, la gestion des incidences négatives en matière de durabilité générées par les investissements du fonds Ekkio Capital V (art.8), créé en 2024.

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Incidence 2024
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	143.4
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	16.6
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	108,517.9
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	6,370.8
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	6,339.9
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	0.0%
Emissions de gaz à effet de serre	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	N/A
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	N/A
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0.0%
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.0
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.0
<i>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</i>			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0.0%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	100.0%
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	0.0
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0.0%
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0.0%

N. Références aux normes internationales

Ekkio Capital adhère aux codes de conduite responsables tels que l'Initiative Climat International (iCI) et les PRI (cf. supra).